

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY

DLU 18777

COMMISSION



Distr.  
GENERALE

A/34/841  
17 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Points 53 et 98 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution II recommandé  
par la Commission politique spéciale (A/34/808, par. 15)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 83ème séance, le 17 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/81) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution II recommandé par la Commission politique spéciale (A/34/808, par. 15), ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.23). La recommandation du Comité consultatif a été présentée par le Président du Comité.

2. La délégation égyptienne a proposé que la Cinquième Commission prévoie, au chapitre 27 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, un crédit supplémentaire de 91 800 dollars pour le rétablissement de deux postes (un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux) et d'un crédit supplémentaire de 50 000 dollars pour le Forum du développement en 1980, correspondant dans les deux cas à des réductions recommandées par le Comité consultatif (A/34/7/Add.23, par. 9 et 13).

3. Les observations et commentaires formulés par les délégations lors de l'examen de la question sont consignés dans le compte rendu de la séance pertinente de la Commission (A/C.5/34/SR.83).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. Par 78 voix contre 8, avec 12 abstentions, la Cinquième Commission a décidé d'adopter la proposition présentée par le représentant de l'Egypte.

5. Par 86 voix contre 8, avec 5 abstentions, la Commission a alors décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution II recommandé par la Commission politique spéciale (A/34/808, par. 15), un crédit supplémentaire d'un montant de 1 143 100 dollars devrait être ouvert au chapitre 27 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Un crédit de 112 400 dollars devrait également être ouvert au chapitre 31 (Contributions du personnel), qui serait compensé par une augmentation d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En outre, les dépenses à engager au titre des services de conférence, d'un montant maximum de 661 200 dollars, seraient examinées dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui serait présenté ultérieurement.

6. Les représentants du Japon et de l'Espagne ont pris la parole pour expliquer leur vote.

-----